

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf avril à dix-huit heures 15 mns, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal VALLIERE suite à une convocation envoyée le 14 Avril 2021.

NOM ET PRÉNOM	P	A	POUVOIR A
VALLIERE Pascal	x		
RAYNAUD Fabienne	x		
HOLZ Bernard	x		
ROUANET Anne		x	RAYNAUD Fabienne
MAYNADIE Philippe	x		
PERRIER Françoise	x		
LACUBE Sylvie		x	MANI Raoul
MANI Raoul	x		
MARC Sandra		x	PERRIER Françoise
COUZINET Maxime		x	
TAILHADES Florence	x		
PUEO Jean-François	x		
SANCHEZ M. Christine		x	PUEO F. François
PEREZ Edouard	x		
PRADES Véronique		x	VALLIERE Pascal

Secrétaire de séance : M. J. François PUEO est nommé secrétaire de séance.

En préambule, le Maire a invité le Conseil Municipal a observer une minute de silence en hommage à Michel LACHAISE, conseiller municipal, décédé le 20 mars 2021.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 122 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 -

Le Conseil Municipal

Sur proposition du Maire, ouï son exposé et après en avoir délibéré :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion du budget SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 –

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Fabienne RAYNAUD, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Pascal VALLIERE, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		6 785.73		928.93		7 714.66
Opérations de l'exercice			408.47	750.00	408.47	750.00
TOTAUX		6 785.73	408.47	1 678.93	408.47	8 464.66
Résultats de clôture		6 785.73		1 270.46		8 056.19
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		6 785.73	408.47	1 678.93	408.47	8 464.66
RESULTATS DEFINITIFS		6 785.73		1 270.46		8 056.19

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 -

Sur proposition du Maire, ouï son exposé et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 1 270.46 €**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT la la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	6 785.73					6 785.73
				Recettes		
FONCT	928.93		341.53			1 270.46

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2020	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 270.46
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits

Approuvé à l'unanimité des membres présents

BUDGET PRINCIPAL APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 -

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire, ouï son exposé et après en avoir délibéré :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

20° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Fabienne RAYNAUD, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Pascal VALLIERE, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		33 106.05		133 260.59		166 366.64
Opérations de l'exercice	371 534.67	539 341.84	1 058 353.05	1 030 947.43	1 429 887.72	1 570 289.27
TOTAUX	371 534.67	572 447.89	1 058 353.05	1 164 208.02	1 429 887.72	1 736 655.91
Résultats de clôture		200 913.22		105 854.97		306 768.19
Restes à réaliser	522 564.00	449 682.00			522 564.00	449 682.00
TOTAUX CUMULES	894 098.67	1022 129.89	1 058 353.05	1 164 208.02	1 952 451.72	2 186 337.91
RESULTATS DEFINITIFS		128 031.22		105 854.97		233 886.19

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire, ouï son exposé et après en avoir délibéré :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 105 854.97 €**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT la la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	33 106.05		167 807.17			200 913.22
				Recettes		
FONCT	133 260.59		-27 405.62			105 854.97

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2020	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	105 854.97
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

BUDGET PARC LOCATIF APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire, ouï son exposé et après en avoir délibéré :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion du budget PARC LOCATIF dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Fabienne RAYNAUD, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Pascal VALLIERE, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	103 260.49			18 561.52	84 698.97	
Opérations de l'exercice	159 388.09	106 763.49	170 120.84	312 324.22	329 508.93	419 087.71
TOTAUX	262 648.58	106 763.49	170 120.84	330 885.74	414 207.90	419 087.71
Résultats de clôture	-155 885.09			160 764.90		4 879.81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	262 648.58	106 763.49	170 120.84	330 885.74	414 207.90	419 087.71
RESULTATS DEFINITIFS	155 885.09			160 764.90		4 879.81

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 –

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire, ouï son exposé et après en avoir délibéré :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 160 764.90 €**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT la la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	- 103 260.49		-52 624.60			- 155 885.09
				Recettes		
FONCT	18 561.52		142 203.38			160 764.90

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2020	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	155 885.09
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 879.81
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311 à L.2312 relatifs aux règles d'adoption du budget,

Considérant que le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune,

Considérant que les budgets de la Commune sont établis en section d'investissement et de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses et qu'il sont divisés en chapitres et en articles dans les conditions prévues par décret,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les budgets primitifs tels qu'annexés à la présente délibération, votés par chapitre,

ARRETE lesdits budgets primitifs équilibrés en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement suivant la répartition suivante :

Budget principal

INTITULE BUDGET	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget principal 2021	770 000.00	770 000.00	1 085 000.00	1 085 000.00	1 855 000.00	1 855 000.00

Parc locatif

INTITULE BUDGET	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Parc locatif 2021	270 000.00	270 000.00	300 000.00	300 000.00	570 000.00	570 000.00

Service Extérieur des Pompes Funèbres

INTITULE BUDGET	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget 2021	7 000.00	7 000.00	5 000.00	5 000.00	12 000.00	12 000.00

Approuvé à l'unanimité des membres présents

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Exercice 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'exercice 2021.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2312-1 et suivants,
Vu l'état 1259 COM portant notification des bases d'impositions des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2021,

Considérant que dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale, l'article 16 de la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la TH pour les résidences principales, que les parts communales et départementales de TFPB sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de TH sur les résidences principales, la sur-compensation ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020,

Vu les taux appliqués sur l'exercice 2020 et le produit attendu au titre de l'exercice 2021,

Sur proposition du Maire, *ouï son exposé et après en avoir délibéré*, le Conseil Municipal :

- décide de FIXER les taux d'imposition directe communale à reporter sur l'état 1259 COM au titre de l'exercice 2021 selon le détail suivant :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.98	59.67
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	114.15	114.15

Approuvé à l'unanimité des membres présents

BAIL DE LOCATION Mme Anaëlle WILLEMSE GALLOU - 4 Rue de la Liberté PEPIEUX

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au départ de l'ancien locataire il peut être procédé à l'attribution du logement situé au 4 rue de la Liberté - 1er étage de l'immeuble « LA POSTE côté gauche de l'escalier d'accès. Il soumet la proposition pour approbation

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal

- décide d'attribuer à compter du 01 Mai 2021 le logement situé 4 Rue de la Liberté – 11700 PEPIEUX à

- Madame Anaëlle WILLEMSE GALLOU, œnologue, domiciliée 834 Bd de Verdun à SETE Hérault.
Dit que cette location sera consentie moyennant un loyer mensuel d'un montant 433,00 € révisé suivant l'indice de référence des loyers du 1er trim 2021 (130.69) et majoré d'un montant de 14 € pour provision de la Taxe Ordures Ménagères, soit un total de 447.00 € payable chaque mois à terme échu.

DIT qu'un cautionnement équivalent à 1 mois de loyer et l'engagement d'une caution solidaire seront demandés au locataire lors de la signature du bail.

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location à intervenir entre la commune et l'intéressée ainsi que tout document relatif à ce contrat.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose que sur proposition du Receveur Municipal, il convient de se prononcer sur l'état d'admission en non valeur pour les redevables de titres d'impayés qui, au terme des procédures engagées par les services de la Trésorerie, n'ont pu être mis en recouvrement.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal

- Prend connaissance des sommes restant à recouvrer et se prononce sur les propositions d'admission en non-valeur selon le détail suivant :

<u>Budget 21302 – Budget parc locatif</u>	
GABRIEL Anne-Marie	4 889,99
HOTTIER Georges	391,18
JOUBERT Claude	142,52
MARTIN Rose	683,63
PHAN Caroline Thi	<u>681,03</u>
TOTAL	6 788,35

Dit que le montant de cette dépense sera couvert par l'inscription de crédits à l'article 6541 du budget concerné.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

LOYERS SUIRE William - ANNULATION DE TITRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suivant délibération du 01.11.2011, il a été consenti à Monsieur William SUIRE un bail pour la location d'un logement communal situé 56 Bd. Du Minervoies.

Il expose que suivant décision du 12.12.2014 et par référence aux loyers appliqués sur le parc locatif de la Commune, il a été décidé de procéder à compter du 01.01.2015 à une révision de loyer à la baisse justifiée par une surévaluation de son loyer initial.

Il expose qu'après étude du dossier, il convient d'appliquer la même révision sur les exercices 2012-2013-2014 et propose en conséquence de solder par une réduction de titre les soldes restants dus sur les exercices concernés pour un montant total de 1.982,66.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- Prend connaissance des sommes restant à recouvrer et se prononce sur les propositions de réduction de titres pour un montant de 1982,66 € selon le détail suivant :

21302	Titre(s) ordinaire(s)	352	31/10/2012	363.9
21302	Titre(s) ordinaire(s)	320	17/10/2013	130
21302	Titre(s) ordinaire(s)	284	17/09/2013	129
21302	Titre(s) ordinaire(s)	219	19/07/2013	129
21302	Titre(s) ordinaire(s)	400	17/12/2013	128
21302	Titre(s) ordinaire(s)	121	17/04/2013	128
21302	Titre(s) ordinaire(s)	222	23/07/2014	122.3
21302	Titre(s) ordinaire(s)	372	25/11/2013	122
21302	Titre(s) ordinaire(s)	58	06/03/2013	120
21302	Titre(s) ordinaire(s)	191	17/06/2014	100
21302	Titre(s) ordinaire(s)	126	14/04/2014	100
21302	Titre(s) ordinaire(s)	155	15/05/2013	98
21302	Titre(s) ordinaire(s)	89	02/04/2013	98
21302	Titre(s) ordinaire(s)	159	19/05/2014	91.77
21302	Titre(s) ordinaire(s)	253	22/08/2013	87
21302	Titre(s) ordinaire(s)	25	29/01/2013	35.65
				1982.66

Dit que le montant de cette dépense sera couvert par l'inscription de crédits à l'article 673 du budget concerné.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS POUR CAVE COOPERATIVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les eaux usées de la Cave coopérative sont évacuées jusqu'au bassin de décantation via une canalisation longeant le ruisseau au droit des parcelles propriétés de la COMMUNE.

Il expose qu'à la demande de la Cave Coopérative, il convient de régulariser ce passage de canalisation par l'établissement d'un acte de servitude.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

- Accepte d'acter au profit de la CAVE COOPERATIVE DE PEPIEUX une servitude pour passage de canalisations au droit des parcelles cadastrées section A 2422-A 916 – A 917 – A 918 – A 896 – A 898.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et tous documents relatifs à cet objet.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

CONVENTION UTILISATION BASSIN DE LAGUNAGE COMMUNE DE PEPIEUX / DOMAINE DU ROC

Monsieur le Maire soumet au Conseil une demande adressée par Monsieur Alain VIES sollicitant l'autorisation d'utiliser le bassin de lagunage de la COMMUNE pour y épandre les eaux usées de la cave de vinification du DOMAINE DU ROC située 11 Avenue des Cathares à PEPIEUX.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal

- Vu et pris connaissance de la demande formulée par Monsieur Alain VIES,
- accepte d'autoriser l'intéressé par le biais d'une convention renouvelable à utiliser le bassin de lagunage de la COMMUNE dans les conditions suivantes :

- accès limité à la période des vendanges pour le dépôt de liquides récupérés après le nettoyage des cuves.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et tous documents relatifs à cet objet.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

PROJET CONSTRUCTION HANGARS PHOTOVOLTAIQUES

Rappel de la proposition mise à l'étude par la société ENERLIS et présentation des différents types de construction et dispositions contractuelles.

Accord pour réaliser un recensement des besoins afin de déterminer le montage de l'opération et valider l'accord de principe nécessaire à l'avancement du dossier.

PROJET IMMOBILIER ZONES AUa

Présentation du nouveau projet d'aménagement répartis selon le détail suivant :

Terrain « LE VERRIE » (cœur de village)

20 hébergements seniors type « papys lofts

15 villas

13 à 15 terrains à bâtir de 400 m²

Maison de retraite Ages&Vie (16 studios répartis dans un ensemble composé de 2 maisons)

Terrain « Théron » (entrée village)

25 villas

QUESTIONS DIVERSES

- Visite des Conseillers Départementaux programmée le 20 Mai à 18h en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.